

# REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



## RAPPORT TRIMESTRIEL DU DIRECTEUR DES AFFAIRES FINANCIERES (DAF)

**CODE SECTION : 362**

**LIBELLE DU MINISTERE : MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
PROTECTION SOCIALE**

**NOM DU DAF : KOUASSI née KOUAKOU AHOU**

## SOMMAIRE

### Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>LISTE DES TERMES CLES</b> .....	3
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	4
<b>INTRODUCTION</b> .....	5
<b>1. PREPARATION DU BUDGET</b> .....	6
<b>1.1. Tenue de la conférence budgétaire interne</b> .....	6
<b>1.2. Participation des acteurs budgétaires du ministère (Rprog, RFFIM) aux conférences budgétaires</b> .....	7
<b>2. SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE</b> .....	8
<b>2.1. Synthèse de l'exécution des crédits budgétaires</b> .....	8
<b>2.2. Réaménagement interne du budget</b> .....	12
<b>3. SUIVI DE LA PERFORMANCE DU MINISTERE</b> .....	12
<b>3.1. Participation des acteurs budgétaires du ministère aux conférences budgétaires</b> .....	12
<b>4. CAPACITE ORGANISATIONNELLE DU DAF</b> .....	13
<b>5. PRINCIPALES DIFFICULTES ET CONTRAINTES RENCONTREES</b> .....	13
<b>CONCLUSION</b> .....	13

## LISTE DES TERMES CLES

- **Budget initial** : c'est le montant du budget tel que prévu par la Loi de Finances initiale. En d'autres termes c'est le premier budget notifié en début d'année avant toute éventuelle modification.
- **Budget actuel** : c'est le budget à date. Il prend en compte toutes les modifications issues des différents actes budgétaires, subies par le budget initial.
- **Engagement** : c'est l'acte par lequel l'Ordonnateur crée ou constate à l'encontre de l'Etat, une obligation de laquelle résultera une charge. L'Engagement est le dernier acte d'un processus qui part de la saisie de la demande d'engagement par le Gestionnaire de Crédits à la revalidation de cette proposition de dépense (2<sup>ième</sup> validation) par l'Ordonnateur en passant par la 1<sup>ère</sup> validation de l'Ordonnateur et le visa du Contrôleur Financier (CF). L'engagement est matérialisé par un bon de commande revêtu du visa du Contrôleur Financier et de la signature de l'Ordonnateur
- **Engagement émis** : c'est l'ensemble des propositions de dépenses qui ont franchi l'étape de la 1<sup>ère</sup> validation de l'ordonnateur (délégué ou secondaire) dans le SIGOBE, après la saisie de la demande d'engagement par le Gestionnaire de crédits.
- **Liquidation** : c'est l'ensemble des liquidations attestées par le Contrôleur Financier et certifiées par l'Ordonnateur dans le SIGOBE. La liquidation à proprement dit a pour objet de vérifier la réalité de la dette de l'Etat et d'arrêter le montant de la dépense. Elle se traduit par la certification de l'Ordonnateur après le visa de la liquidation (attestation) par le CF.
- **Liquidation visé CF** : c'est l'ensemble des liquidations attestées par le Contrôleur Financier (ayant franchi l'étape du visa du CF) mais qui n'ont pas encore été traitées par l'Ordonnateur dans le SIGOBE. elle se traduit par le visa du CF porté sur la fiche de liquidation soumise par le Gestionnaire de Crédit. Le visa du CF matérialise la réalité du service fait.
- **Ordonnancement** : c'est l'acte par lequel l'ordonnateur donne l'ordre au comptable public de payer la dette de l'État, conformément aux résultats de la liquidation. L'ordonnancement est matérialisé dans le SIGOBE par le mandat de paiement. Il commence par la 1<sup>ère</sup> validation du mandat de paiement par l'Ordonnateur Délégué, suivie par le visa du Contrôleur Financier, puis la revalidation (2<sup>ième</sup> validation) par l'Ordonnateur Délégué.
- **Mandat visé CF** : c'est l'ensemble des mandats de paiement ayant franchi l'étape du visa électronique du Contrôleur Financier dans le SIGOBE.
- **Mandat ordonnancé** : c'est l'ensemble des mandats de paiement ayant franchi l'étape de la 2<sup>ème</sup> validation de l'Ordonnateur Délégué ou secondaire.
- **Mandat pris en charge** : c'est l'ensemble des mandats de paiement ayant franchi l'étape du visa électronique, c'est-à-dire l'acceptation électronique dans le SIGOBE du mandat de paiement par le comptable assignataire.
- **Taux d'engagement fixé comme objectif** : c'est la fraction du budget actuel qui est autorisée à être engagée au cours d'une période donnée, qui est en général le trimestre. Il s'obtient en effectuant le rapport entre le montant du plafond des engagements prévus dans la régulation budgétaire et le montant du budget actuel.
- **Nature économique de la dépense ou ligne budgétaire** : c'est la codification sur six caractères numériques de la nomenclature budgétaire sur lesquels sont inscrits les crédits et qui permettent d'identifier de la manière la plus précise possible, pour une activité donnée, les dépenses effectuées ou à effectuer.

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>Tableau 1 : Tenue de la conférence budgétaire interne .....</b>	<b>6</b>
<b>Tableau 2 : Tenue des conférences budgétaires avec la participation des Responsables de Programme .</b>	<b>7</b>
<b>Tableau 3: Présentation de la situation globale de l'exécution des crédits budgétaires du ministère par programme et par nature de dépense .....</b>	<b>8</b>
<b>Tableau 4: Transferts et subventions aux structures autonomes .....</b>	<b>11</b>
<b>Tableau 5: Réaménagements internes du budget du ministère .....</b>	<b>12</b>
<b>Tableau 6: Participation aux conférences de performance .....</b>	<b>12</b>

## **INTRODUCTION**

Conformément au décret n°2021-190 du 28 Avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement, les principales missions du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale sont les suivantes :

### **- En matière de l'Emploi et du Travail :**

- Observation du marché du travail ;
- Application, le contrôle et évaluation de la politique nationale en matière d'emploi ;
- Elaboration de projets de lois et de règlement en matière d'emploi ;
- Identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et les handicapés, en liaison avec le Ministre chargé de l'Emploi des Jeunes ;
- Elaboration de stratégies et programmes en faveur de l'emploi des populations défavorisées ;
- Développement du plaidoyer pour l'emploi des populations défavorisées ;
- Tenue de statistiques sur l'emploi ;
- Formulation d'actions de mise en adéquation de la formation et de l'emploi ;
- Assistance aux chômeurs et handicapés du travail ;
- Contrôle de l'application des normes, des lois et règlements en matière de travail ;
- Prévention et gestion des conflits collectifs de travail
- Promotion de la médecine du Travail en collaboration avec le Ministère de la Santé ;
- Elaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail des enfants, en liaison avec les ministères concernés ;
- Renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé ;
- Renforcement de la sécurité et de la santé au travail, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé ;
- Promotion du dialogue social ;

### **- En matière de la Protection Sociale :**

- Promotion, mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale ;
- Renforcement et harmonisation du cadre institutionnel et de la prévoyance sociale ;

- Participation à la promotion des actions d'assistance et de soutien aux orphelins, en particulier à ceux du SIDA ;
- Participation à la prise en charge sociale des populations vulnérables ;
- Coordination et supervision de la politique des affaires sociales ;
- Formation professionnelle des travailleurs sociaux ;
- Mise en œuvre d'une politique cohérente d'encadrement et de formation des handicapés ainsi que leur insertion dans le tissu social, notamment dans le monde du travail ;
- Gestion du régime de la Couverture Maladie Universelle, en liaison avec le Ministre chargé de la Santé

Pour la mise en œuvre de ses missions, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a bénéficié d'un budget global de **48 528 712 412 FCFA** dont **17 728 481 088 FCFA** pour mener les opérations d'investissement.

Au titre du **2<sup>ème</sup> trimestre** de l'année 2022, l'exécution s'est située globalement à **34,07%** contre un taux objectif de **48,98%** (taux en relation avec la régulation budgétaire).

## 1. PREPARATION DU BUDGET

### 1.1. Tenue de la conférence budgétaire interne

**Tableau 1 : Tenue de la conférence budgétaire interne**

Type de participants	Nombre total dans le ministère	Nombre total ayant participé à la conférence	Taux de participation (en %)
RFFiM	1	1	100,00%
Directeurs centraux	25	24	96,00%
Responsables des EPN	2	2	100,00%
Responsables de Programmes	4	4	100,00%
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>96,87%</b>

Source : Données du ministère, DBE

#### **Commentaire :**

En prélude à la Conférence Budgétaire Nationale organisée par la Direction Générale du Budget et des Finances, une Conférence Budgétaire Interne s'est tenue à la Salle de conférence de la DAF du MEPS où l'ensemble des Responsables de Programmes et des porteurs de projets ont été invités. Le taux de participation à ces séances donne les résultats globaux suivants :

- En services centraux (l'ensemble des services du ministère), nous notons une forte participation de **96,00%** ;
- Directeurs Centraux, un taux de **96,00%** ;
- Ordonnateurs des EPN, un taux de **100%** ;
- Responsables de Programmes, un taux de **100%**.

Au regard de ce qui précède, nous retenons en ce qui concerne la participation à ces séances organisées par les services du Cabinet du MEPS, une satisfaction globale pour l'ensemble des Gestionnaires de Crédits du MEPS.

## 1.2. Participation des acteurs budgétaires du ministère (Rprog, RFFiM) aux conférences budgétaires

**Tableau 2 : Tenue des conférences budgétaires avec la participation des Responsables de Programme**

Type de participant	Nombre total dans le ministère	Nombre total ayant participé à la conférence	Taux de participation (en %)
RFFiM	1	1	100,00%
Responsables de Programmes	4	4	100,00%
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>100,00%</b>

Source : Données du ministère, DBE

### Commentaire :

La participation des 4 Responsables de Programmes (**ADMINISTRATION GENERALE, EMPLOI, TRAVAIL et PROTECTION SOCIALE**) à la séance des Conférences Budgétaires Internes est de **100%**. Ce qui dénote l'intérêt et la volonté affichée par ceux-ci au respect des règles et principes budgétaires ; d'où leur participation effective à ces séances au cours desquelles, tiennent-ils à exposer de prime abord, la performance réalisée ou non, ensuite les raisons probantes, le cas échéant, et enfin la demande de financement au prorata des missions régaliennes sans oublier les difficultés rencontrées. L'élément novateur de cette année est la participation effective des sectoriels des ministères du Budget (DGBF, DBE, Direction de la Reforme, DAS, Contrôle Financier) et du Plan et du Développement (DPIP) près notre département ministériel. Ces séances ont rencontré la satisfaction et l'engouement des gestionnaires de crédits grâce aux avis, conseils, orientations et recommandations des sectoriels.

## 2. SUIVI DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

### 2.1. Synthèse de l'exécution des crédits budgétaires

**Tableau 3: Présentation de la situation globale de l'exécution des crédits budgétaires du ministère par programme et par nature de dépense**

Nature de dépense	Budget Actuel (B)	Engagement (C)	Disponible sur Engagement (D)=(B)-(C)	Taux d'engagement			Mandat émis (H)	Taux de mandat émis (I)=(H)/(B)x100	Mandat visé CF (J)	Taux de mandat visé CF	Pris en charge (M)
				Exécuté (E)=(C)/(B)x100	Taux fixé comme objectif (F)	Ecart (G)=(E)-(F)					
<b>Programme 21150 Administration Générale</b>	<b>20 902 120 504</b>	<b>9 898 594 493</b>	<b>11 003 526 011</b>	<b>47,36</b>	<b>56,36</b>	<b>-9,00</b>	<b>9 753 933 796</b>	<b>46,66</b>	<b>9 737 954 777</b>	<b>46,59</b>	<b>9 697 142 851</b>
1 Personnel	16 432 992 803	8 496 359 159	7 936 633 644	51,70	55,00	-3,30	8 496 359 159	51,70	8 496 359 159	51,70	8 496 359 159
2 Biens et Services	3 364 979 011	462 411 129	2 902 567 882	13,74	53,55	-39,81	317 750 432	9,44	301 771 413	8,97	260 959 487
3 Transferts	881 667 602	828 583 661	53 083 941	93,98	93,98	0,00	828 583 661	93,98	828 583 661	93,98	828 583 661
4 Investissements	222 481 088	111 240 544	111 240 544	50,00	50,00	0,00	111 240 544	50,00	111 240 544	50,00	111 240 544
<b>Programme 22151 Emploi</b>	<b>1 777 000 000</b>	<b>508 177 667</b>	<b>1 268 822 333</b>	<b>28,60</b>	<b>73,68</b>	<b>-45,08</b>	<b>333 359 998</b>	<b>18,76</b>	<b>333 359 998</b>	<b>18,76</b>	<b>64 499 999</b>
2 Biens et Services	257 000 000	96 677 998	160 322 002	37,62	49,31	-11,69	51 959 998	20,22	51 959 998	20,22	11 999 999
3 Transferts	450 000 000	52 500 000	397 500 000	11,67	35,00	-23,33	52 500 000	11,67	52 500 000	11,67	52 500 000
4 Investissements	1 070 000 000	358 999 669	711 000 331	33,55	95,81	-62,26	228 900 000	21,39	228 900 000	21,39	0
<b>Programme 22152 Travail</b>	<b>621 100 000</b>	<b>148 011 936</b>	<b>473 088 064</b>	<b>23,83</b>	<b>71,56</b>	<b>-47,73</b>	<b>94 607 275</b>	<b>15,23</b>	<b>41 535 278</b>	<b>6,69</b>	<b>33 285 350</b>
1 Personnel	62 800 000	14 600 000	48 200 000	23,25	50,00	-26,75	14 600 000	23,25	0	0,00	0
2 Biens et Services	237 300 000	56 119 936	181 180 064	23,65	38,81	-15,16	37 215 275	15,68	30 915 278	13,03	22 665 350
4 Investissements	321 000 000	77 292 000	243 708 000	24,08	100,00	-75,92	42 792 000	13,33	10 620 000	3,31	10 620 000
<b>Programme 22153 Protection sociale</b>	<b>23 998 791 908</b>	<b>5 926 609 989</b>	<b>18 072 181 919</b>	<b>24,70</b>	<b>39,58</b>	<b>-14,88</b>	<b>5 926 609 989</b>	<b>24,70</b>	<b>5 926 609 989</b>	<b>24,70</b>	<b>5 926 609 989</b>
1 Personnel	1 105 202 629	552 601 315	552 601 314	50,00	50,00	0,00	552 601 315	50,00	552 601 315	50,00	552 601 315
2 Biens et Services	901 655 095	0	901 655 095	0,00	47,92	-47,92	0	0,00	0	0,00	0
3 Transferts	6 291 934 184	2 234 008 674	4 057 925 510	35,51	35,51	0,00	2 234 008 674	35,51	2 234 008 674	35,51	2 234 008 674
4 Investissements	15 700 000 000	3 140 000 000	12 560 000 000	20,00	40,00	-20,00	3 140 000 000	20,00	3 140 000 000	20,00	3 140 000 000
<b>Programme 22231 Développement et gestion des Centres sociaux</b>	<b>1 229 700 000</b>	<b>52 926 448</b>	<b>1 176 773 552</b>	<b>4,30</b>	<b>59,93</b>	<b>-55,63</b>	<b>17 020 967</b>	<b>1,38</b>	<b>10 899 986</b>	<b>0,89</b>	<b>7 649 998</b>
2 Biens et Services	772 200 000	38 626 449	733 573 551	5,00	39,76	-34,76	10 020 967	1,30	3 899 986	0,51	649 998
3 Transferts	42 500 000	7 000 000	35 500 000	16,47	35,00	-18,53	7 000 000	16,47	7 000 000	16,47	7 000 000
4 Investissements	415 000 000	7 299 999	407 700 001	1,76	100,00	-98,24	0	0,00	0	0,00	0
<b>Total</b>	<b>48 528 712 412</b>	<b>16 534 320 533</b>	<b>31 994 391 879</b>	<b>34,07</b>	<b>48,98</b>	<b>-14,91</b>	<b>16 125 532 025</b>	<b>33,23</b>	<b>16 050 360 028</b>	<b>33,07</b>	<b>15 729 188 187</b>

Source : SIGOBE

## Commentaire :

Concernant les dépenses de l'ensemble des Programmes du ministère, le taux d'exécution est de **34,07%** contre un taux fixé comme objectif à atteindre de **48,98%**, soit un écart négatif de **14,91%** et se voit.

- **Programme ADMINISTRATION GENERALE**, on note un taux d'exécution de **47,36%** contre un taux fixé comme objectif de **56,36%**, soit un écart négatif de **9%** qui touche essentiellement les rubriques de dépenses que sont le **Personnel (51,70% contre 55,00%)** et les **Biens et Services (13,74% contre 53,55%)** ;
- **Programme EMPLOI**, un taux global d'exécution de **28,60%** est enregistré contre **73,68%** comme taux fixé à atteindre avec un écart négatif de **45,08%** et concerne l'ensemble des rubriques de dépenses : **Biens et Services (37,62% contre 49,31%)**, **Transferts (11,67% contre 35,00%)** et les **Investissements (33,55% contre 95,81%)** ;
- **Programme TRAVAIL**, on remarque également un très faible niveau d'exécution de **23,83%** contre un taux fixé comme objectif à atteindre de **71,56%**, soit un écart négatif de **47,73%**. Il concerne les 3 rubriques de dépenses que comprend le programme, à savoir : le **Personnel (23,25% contre 50,00%)**, les **Biens et Services (23,65% contre 38,81%)** et les **Investissements (24,08% contre 100,00%)** ;
- **Programme PROTECTION SOCIALE**, on constate également un faible niveau d'exécution de **24,70%** contre un taux de **39,58%** fixé comme objectif à atteindre, avec un écart négatif de **14,88%**. 2 rubriques de dépenses sur 4 sont concernées par cet état de fait : les **Biens et Services (0,00% contre 47,92%)** et les **Investissements (20,00% contre 40,00%)** ;
- **Programme DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX**, un taux très faible de **4,30%** est enregistré contre **59,93%** comme taux fixé comme objectif à atteindre et concerne les 3 rubriques du Programme : les **Biens et Services (5,00% contre 39,76%)**, les **Transferts (16,47% contre 35,00%)** et les **Investissements (1,76% contre 100,00%)**.

En ce qui concerne les **Mandatements**, les différents programmes enregistrent également un niveau d'exécution relativement faible. En effet :

- Pour le **Programme ADMINISTRATION GENERALE**, nous avons un taux de **46,66%** en mandats émis et **46,59%** en mandats visés ;
- Le **Programme EMPLOI** enregistre quant à lui, un faible taux d'absorption de **18,76%** en Mandats émis et visés ;
- S'agissant du **Programme TRAVAIL**, un taux d'absorption très faible de **15,23%** en Mandats émis et **6,69%** en Mandats visés ;
- En ce qui concerne le **Programme PROTECTION SOCIALE**, un faible niveau d'exécution de **24,70%** est enregistré au niveau des Mandats émis et visés ;
- Et pour le **Programme DEVELOPPEMENT ET GESTION DES CENTRES SOCIAUX**, un très faible taux d'absorption de **1,38%** est observé en Mandats émis et **0,89%** en Mandats visés.

Les raisons pouvant justifier cette faible absorption des crédits sont les suivantes :

Au titre des **Services Centraux en gestion directe**, le remaniement opéré en cours de gestion et la prise en compte tardive des codes identifiants des nouveaux gestionnaires de Crédits dans la base de données du SIGOBE ainsi que l'accès très difficile au réseau SIGOBE pour l'exécution des crédits seraient en effet à l'origine du faible niveau global d'exécution ;

S'agissant des **Services déconcentrés en gestion déconcentrée**, la même situation est observée. Il faudrait associer à cela, la difficulté d'absorption des crédits budgétaires due à l'insuffisance des dotations des lignes de gardiennage et d'entretien des locaux ne permettant pas d'établir des contrats respectant le SMIG des employés conformément aux recommandations du Contrôleur Financier.

Enfin, concernant la rubrique des **INVESTISSEMENTS**, le retard dans la transmission des décomptes et des factures définitives relatives aux procédures simplifiées des Marchés Publics par la **Direction de la Construction et de la Maintenance (DCM)** du Ministère de la Construction à la Cellule de Passation des Marchés Publics du MEPS pour la prise en compte dans le circuit des dépenses publiques, aurait eu un impact dans les procédures d'engagements.

Au regard de ce constat alarmant sur le faible niveau d'exécution enregistré au deuxième trimestre, le **RFFiM** compte :

- poursuivre le processus de dialogue de gestion entamé avec la session de la rentrée budgétaire avec l'intervention du Contrôleur Financier sur le cadre réglementaire encadrant la gestion des finances publiques. Il est prévu une session ouverte à la formation des Gestionnaires de Crédits sur les procédures de gestion des crédits budgétaires afin d'éviter les différés et rejets systématiques du circuit de la dépense publique ;
- mettre en place un dispositif de contrôle interne et de suivi-évaluation pour le suivi scrupuleux des recommandations issues des sessions d'échanges et de concertation à l'attention des Gestionnaires de Crédits, et de l'évaluation de la performance du ministère. Ce dispositif sera piloté par les acteurs membres de l'équipe technique du CDMT à travers un arrêté portant création, organisation, attributions et fonctionnement dudit Comité. Ce comité aura pour rôle de coordonner, de suivre, d'alerter sur les goulots d'étranglements et d'évaluer la performance des programmes du ministère ;
- programmer les séances d'échanges au profit des Responsables de Programmes et leurs Unités opérationnelles sur le dialogue de gestion interne qui doit exister au sein des programmes pour une fluidité d'information et de base de données prioritaires ;
- inviter et relancer l'ensemble des **Gestionnaires de Crédits** sur l'impérieux intérêt à respecter le tableau relatif au chronogramme des activités et des engagements émis par leurs services respectifs tant au niveau de la DAF et du Contrôle Financier avec une assistance technique en lien avec le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du MEPS ;
- renforcer la Cellule de Passation des Marchés Publics du MEPS pour une gestion plus efficiente et dynamique.

**Tableau 4: Transferts et subventions aux structures autonomes**

Type de structure	Budget Actuel (B)	Engagement (C)	Disponible sur Engagement (D)=(B)-(C)	Taux d'engagement			Mandat émis (H)	Taux mandat émis de (I)=(H)/(B)x100	Mandat visé CF (J)	Taux mandat de visé CF	Pris en charge (M)
				Exécuté (E)=(C)/(B)x100)	Taux fixé comme objectif (F)	Ecart (G)=(E)-(F)					
EPN	2 297 136 813	1 001 609 989	1 295 526 824	43,60	43,60	0,00	1 001 609 989	43,60	1 001 609 989	43,60	1 001 609 989
<b>Total</b>	<b>2 297 136 813</b>	<b>1 001 609 989</b>	<b>1 295 526 824</b>	<b>43,60</b>	<b>43,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 001 609 989</b>	<b>43,60</b>	<b>1 001 609 989</b>	<b>43,60</b>	<b>1 001 609 989</b>

Source : SIGOBE

**Commentaire :**

De manière générale, le budget global des transferts des EPN du MEPS a été exécuté à hauteur de **1 001 609 989 F CFA**, soit un taux d'absorption de **43,60%** en **Engagements** et en **Mandatements**. Ce taux de **43,60%** fixé comme objectif à atteindre a été entièrement respecté pour l'ensemble des 2 Etablissements Publics nationaux du MEPS que sont l'INFS (**43,06%**) et l'AIRMS (**42,73%**).

## 2.2. Réaménagement interne du budget

**Tableau 5: Réaménagements internes du budget du ministère**

Groupe de Services	Nombre total de lignes du ministère (A)	Nombre de réaménagements de lignes (B)	Ratio de réaménagement (B/A*100) (en %)
Services centraux	603	26	4,81%
Services déconcentrés	2 193	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>2 796</b>	<b>29</b>	<b>1,04%</b>

Source : SIGOBE

### Commentaire :

Sur un total de **2 796** lignes budgétaires que comprend le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, seulement **29 lignes** ont pu connaître des réaménagements internes, représentant ainsi un taux de **1,04%**.

En effet, d'une dotation initiale de **48 450 611 182 F CFA**, le budget du MEPS passe à **48 528 712 412 F CFA** comme budget actuel, soit une variation positive de **78 101 230 F CFA**, représentant ainsi un taux d'évolution de **0,16%**. Cette évolution positive est remarquée au niveau du programme Administration Générale et concerne :

- les lignes d'achats de fournitures du Cabinet (601900 Autres achats de fournitures) ;
- les lignes relatives à la prise en charge des missions hors Côte d'Ivoire (611300 Frais de transport des agents en mission à l'étranger et 611400 Indemnités de mission à l'étranger) avec un taux de 4,54% ;
- la ligne du suivi du PS Gouv 2 du MEPS avec une hausse de plus de 200%.

## 3. SUIVI DE LA PERFORMANCE DU MINISTERE

### 3.1. Participation des acteurs budgétaires du ministère aux conférences budgétaires

**Tableau 6: Participation aux conférences de performance**

Type de participant	Nombre total dans le ministère	Nombre total ayant participé à la conférence budgétaire	Taux de participation (en %)
RFFiM	1	1	100,00%
Directeur de la planification	1	0	0,00%
Responsables de Programmes	4	3	75,00%
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>66,67%</b>

Source : Données du ministère, DBE

### Commentaire :

La Conférence de performance qui s'inscrit dans le cadre de la redevabilité, a pour objectif principal d'apprécier la performance des ministères à travers l'analyse des cadres de performance en cohérence avec les stratégies sectorielles élaborées et/ou mises en œuvre. C'est à ce juste titre que la Section 362 MEPS a été conviée en Mai 2022 à Belle Côte Abidjan pour y participer.

Tous les Responsables des Programmes, à l'exception de celui de la Protection Sociale pour des raisons de remaniements institutionnel et structurel et du Directeur de la Planification en raison de son agenda très chargé, ont été représentés à cette conférence. C'est ce qui justifie le taux de participation globale de **66,67%**.

#### 4. CAPACITE ORGANISATIONNELLE DU DAF

Dans cette partie, il s'agira pour le DAF de transmettre une copie des documents suivants :

- un plan de travail ou plan d'action de l'année ;
- les tableaux de bord pour le suivi des indicateurs et des activités des programmes
- des lettres d'engagement signées sur la performance entre le Ministre et les Rprog ;
- des rapports, lettre d'invitation et fiches de présence aux séances trimestrielles tenues avec les acteurs (Rprog, GC) du ministère ;
- le rapport de mise en place ou de fonctionnement du dispositif de contrôle interne

#### 5. PRINCIPALES DIFFICULTES ET CONTRAINTES RENCONTREES

Les principales difficultés rencontrées sont d'ordre technique et relatives d'une part, à l'émission des actes de dépenses par les Gestionnaires de Crédits, et d'autre part, aux retours électronique et manuel faits par le Contrôle Financier en gestion directe comme en gestion déconcentrée. Ces principales difficultés ont été relatées dans la Section 2 Suivi de l'Exécution budgétaire. C'est ce qui explique le faible taux d'engagement constaté au deuxième trimestre.

#### CONCLUSION

D'une manière générale, le niveau d'exécution très faible en **Engagements** est de **34,07%** contre un taux de **48,98%** fixé comme objectif à atteindre, soit un taux différentiel négatif de **14,91%** et respectivement **33,23%** en **Mandats émis** et **33,07%** en **Mandats pris en charge**. Face à cette situation, le **RFFiM**, en sa qualité d'Ordonnateur Délégué des Dépenses Publiques, entend accompagner l'ensemble des Gestionnaires de Crédits dans l'exécution de leurs dépenses à travers une approche participative et dynamique entre ceux-ci et le Contrôleur Financier et Budgétaire pour accroître la performance dudit ministère. Cette approche assez novatrice et inclusive sous-tend la gestion rationnelle et efficiente des crédits autorisés à travers une bonne programmation des activités à réaliser et l'atteinte des résultats du Budget-programmes.

ANNEXE 1 :  
LETTRE CIRCULAIRE D'INVITATION  
AUX CONFERENCES BUDGETAIRES  
INTERNES

ANNEXE 2 :  
RAPPORT DES CONFERENCES  
BUDGETAIRES INTERNES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline – Travail

---

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

---

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

## RAPPORT DES CONFERENCES BUDGETAIRES INTERNES

---

Juillet 2022

## I. INTRODUCTION

Le processus d'élaboration de la loi de finances est animé par d'importantes séances d'échanges entre acteurs impliqués, conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances et celles de la constitution ivoirienne.

Ainsi, pour la préparation et l'élaboration du budget-programmes, gestion 2023, la Direction des Affaires Financières et du Matériel a organisé, sous la supervision du cabinet du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), du **12 au 15 juillet 2022**, les conférences budgétaires internes. Ces activités s'inscrivent en droite ligne du calendrier indicatif de déroulement des tâches inhérentes à l'élaboration du budget-programmes de l'Etat de l'année n+1.

Les travaux de la conférence budgétaire se sont déroulés sous la présidence de **Madame la Responsable de la Fonction Financière (RFFiM)** du MEPS, aidée dans sa tâche du Sous-directeur du Budget et de la Comptabilité, des membres sectoriels de l'équipe CDMT. Outre les membres rattachés au **RFFiM**, les séances d'échanges ont connu la participation de nos sectoriels du Ministère du Plan et du Développement (la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics) et du Ministère de l'Economie et des Finances (la Direction de la Réforme Budgétaire, la Direction Générale du Budget et des Finances : la Direction du Budget et de l'Etat, la Direction de l'Administration du SIGFIP et la Direction du Contrôle Financier).

Pendant les différentes sessions, des modèles-types de fiches à renseigner comprenant des fichiers Excel et Word (Expression des besoins des Unités Opérationnelles, tableaux récapitulatifs des projets de Budget et Echéanciers des AE & CP des Projets d'Investissements) pour l'élaboration des projets de budget ont été présentés aux différents Responsables de Programmes et des Unités Opérationnelles, accompagnés ou représentés pour la circonstance.

La présentation des fiches signalétiques d'expression des besoins des Unités Opérationnelles a été axée sur la prise en compte des activités sectorielles par priorité, le coût global des activités prioritaires sur un échelonnement triennal avec les justifications pour chaque activité où les crédits additionnels ont été exprimés, ainsi que les échéanciers programmatiques des projets d'investissements au profit des porteurs de projet.

Les débats qui s'en sont suivis et les principaux points névralgiques de discussions ont, entre autres, porté sur la formulation des activités prioritaires, les difficultés rencontrées en cours de gestion, les orientations et recommandations par les experts du Ministère du Budget et ceux du plan et du Développement à l'attention des Unités opérationnelles.

## II. DEROULE DES ECHANGES

Le tableau suivant retrace les points-clés des discussions de ces conférences budgétaires internes par programme et jour de passage.



				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'exécution de la ligne relative aux prestations extérieures de gardiennage où il est exigé un agrément au prestataire retenu, il est demandé aux responsables des unités opérationnelles dans ce cas de figure de prendre attache avec le Trésorier de la localité et faire comprendre l'urgence des services recommandés pour une meilleure appréciation ;</li> <li>• Quant à la ligne de prestations de service de nettoyage où il y'a nécessité de faire respecter le SMIG, il est demandé aux RUO de faire un réaménagement interne de leurs lignes afin de mettre la priorité sur les lignes où des dépenses sont courantes. La DAF se fera fort de remonter ces difficultés à la hiérarchie, en l'occurrence le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale ;</li> <li>• S'agissant des feuilles de déplacement, un plaidoyer sera fait par la DAF auprès de la Solde et au Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale pour un écho favorable ;</li> <li>• Concernant les lignes à marché des constructions et réhabilitations, les besoins doivent être remontés au Responsable de Programme du Secteur pour une prise en compte des besoins exprimés et leurs programmations dans le PIP. C'est l'occasion pour les structures demanderesse de participer également aux Conférences PIP où elles ont la latitude de faire ressortir les besoins dans ce sens.</li> </ul>
4	<p><b>P4 : PROTECTION SOCIALE</b></p>	<p>Vendredi 15 juillet 2022  08 h 30 – 12 h</p>	<p>Session de la Direction Générale, de la CNAM, des Directions Centrales et des EPN de la Protection Sociale</p>	<p><b>1. Principaux besoins globaux énumérés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de création de centres sociaux dans certains départements et leur non prise en charge de leurs activités dans les budgets des Directions Régionales ;</li> <li>• Problème de prise en compte des aides et secours aux indigents et sinistrés par les Directions Régionales au niveau déconcentré ;</li> <li>• Absence des porteurs de projet aux Conférences Budgétaires Nationales ;</li> <li>• Certains Directions Régionales et Centres Sociaux n'ont pas connu un niveau d'exécution financière à cause des problèmes d'ordre technique, de connexion, d'enrôlement des nouveaux gestionnaires de crédits dans la base de données du SIGOBE ;</li> <li>• Insuffisance de dotation de carburant au regard des missions de coordination de la politique gouvernementale dans les régions et les zones de compétences qui diffèrent d'une région à une autre ;</li> <li>• Insuffisance de dotation des lignes d'entretien des véhicules.</li> </ul> <p><b>2. Réformes visant l'efficience de l'action publique</b> Aucune réforme dans ce sens.</p> <p><b>3. Réformes visant la qualité des services délivrés</b> Aucune réforme dans ce sens.</p> <p><b>4. Orientations du MEF (Reforme et DBE) et de la DAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>DAF</b> : s'agissant de la création des Centres Sociaux, il y'a un problème de coordination qui doit être réglé en amont avec le Responsable de Programmes et le Cabinet ;</li> <li>• Concernant la question des Aides et Secours, une réforme est en cours avec le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale pour la restructuration vers les structures déconcentrées en charge des cas de sinistres et d'indigence ;</li> <li>• Les services demandeurs ou porteurs de projet de construction ou de réhabilitation de leurs bâtiments doivent faire le point au Responsable de Programmes qui fera la programmation dans le PIP en fonction des priorités ;</li> <li>• <b>DASIGFIP</b> : Faire le point des structures qui rencontrent le problème d'exécution de leur budget et remonter le au Point Focal des Centres Sociaux qui va ensuite reverser les informations à la DASIGFIP pour une saine appréciation et relever le plafond pour la pleine exécution.</li> <li>• <b>DASIGFIP</b> : Pour les structures qui rencontrent un problème d'enrôlement de leur identifiant dans la base de données SIGOBE, elles sont priées de bien vouloir annuler le bon de commande si le cas se présente et de régulariser leur situation avant d'entamer ou poursuivre les engagements ;</li> <li>• <b>DAF</b> : Pour les insuffisances de dotation en carburant et des différents entretiens de véhicule, la latitude est laissée aux structures elles-mêmes de faire la priorité dans le choix des natures économiques indispensables à l'atteinte de leurs objectifs spécifiques et opérationnels. Si possible, faire le point des difficultés rencontrées en cours de gestion et le reverser à la DAF pour une saine appréciation.</li> </ul>

### III. CONCLUSION

La réalisation de la Conférence Budgétaire Interne en prélude à l'élaboration de la loi de finances, gestion 2023 a permis au **RFFIM** et aux différents Responsables de Programmes et des Unités Opérationnelles de se faire, chacun en ce qui le concerne, une idée claire de la formulation des activités et leur inscription en prévisions budgétaires. Elle a également été un cadre de discussions pour un meilleur arrimage des dépenses budgétaires aux priorités sectorielles afin de répondre aux besoins économiques et sociaux des populations. Aussi, a-t-elle permis aux experts du Ministère en charge du Budget et du Plan de donner des orientations nécessaires et des indications précises sur la manière d'exécuter le budget et insérer un projet de développement dans le circuit PIP. Enfin, cet exercice, plus qu'un sacerdoce, permettra, lors de la mise à disposition des enveloppes budgétaires par la Direction Générale du Budget et des Finances à la Section 362 MEPS, de capitaliser toutes les données relatives aux prévisions budgétaires de toutes les unités opérationnelles pour en faire un document unique aux fins d'échanges au cours de la Conférence Budgétaire Nationale.